



Conditions Générales de Vente

1 - Conditions d'acceptation

Les commandes de client (ou « l'Acheteur ») qui seraient acceptées par Xanchem (Xanchem « le Vendeur ») seront soumises aux la présentes « Conditions Générales de Vente » comme décrit ci-dessous.

Toute mention additionnelle ou différente des présentes « Conditions Générales de Vente » proposés par l'Acheteur ou inscrite dans une commande de l'Acheteur ou dans un échange écrit ou oral serait par la présente rejetée et considérée nulle et non avenue.

Le devis, la facture et l'accord, sont tous formalisés par écrit, ils constituent et formalisent l'accord entre l'Acheteur et Xanchem pour chaque commande. Aucune addition, modification ou suppression d'un devis, d'une facture, d'un accord ne pourra être imputée au Vendeur sans accord écrit et signé d'un représentant dûment autorisé du Vendeur.

Les présents « Conditions Générales de Vente » seront en vigueur pour toute commande présente et à venir effectuée auprès de Xanchem. Si ces « Conditions Générales de Vente » n'étaient pas acceptées par l'Acheteur, l'Acheteur ne devrait pas passer commande d'un quelconque produit du Vendeur, ou, après avoir contacté le Vendeur, devra retourner le ou les produits dans le conditionnement et l'emballage d'origine à ses propres frais.

2 – Conditions d'utilisation

Les molécules proposées à la vente par Xanchem (ou « les Produits ») sont destinées principalement à l'usage de laboratoire. Les Produits ne doivent pas être utilisés pour toute autre emploi, ceci incluant de manière non limitative les procédures de diagnostics *in vitro*, l'alimentation, les médicaments, l'équipement médical ou les cosmétiques pour les humains et les animaux ou à des fins commerciales.

Certains Produits de Xanchem peuvent être couverts par des brevets et brevets d'application. Xanchem ne garantit pas que l'utilisation par et/ou la vente des Produits commandés et livrés à l'Acheteur n'enfreindront pas les brevets et brevets d'application français ou étrangers déposés pour lesdits Produits pour eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres produits et/ou lors de processus de quelconque nature. L'Acheteur est responsable de toute infraction résultant de l'utilisation des Produits.

Pour les Produits brevetés par Xanchem, l'Acheteur avertira immédiatement le Vendeur de tout résultat pouvant conduire au dépôt d'un brevet et se rendra disponible pour discuter de bonne foi la propriété industrielle et le dépôt de brevet(s).

L'Acheteur s'engage à respecter les instructions d'utilisation, ainsi que celles spécifiques fournies par le Vendeur relatives à l'utilisation des produits et à ne pas utiliser les produits dans des emplois non prévus et non autorisés par celles-ci. L'Acheteur a le devoir de prévenir ses propres clients, employés et prestataires (tels que les transporteurs, etc...) de tout risque présenté par l'utilisation, le transport, le contact ou la proximité des produits.

Dans la mesure où le Vendeur ne peut contrôler l'utilisation des Produits par l'Acheteur, le Vendeur n'offre aucune garantie concernant l'utilisation et/ou la manipulation des Produits et ne peut être tenu pour responsable de toute perte ou dégradation ou autre dommage de quelconque nature.

3 – Qualité des Produits

Tous les Produits sont préalablement analysés par les laboratoires de Xanchem. La pureté de chaque Produit est supérieure à 95% au moment de la production et ce taux peut varier d'un lot à l'autre. Les caractéristiques physiques décrites dans tout support ou catalogue sont, à la connaissance du Vendeur de bonne foi, précises et justes. L'Acheteur contactera le Vendeur pour plus ample information pour des produits spécifiques. Dans certaines circonstances le Vendeur pourra convenir, par écrit, avec l'Acheteur de différentes caractéristiques au moment de l'établissement du devis. Toute préparation spécifique pour l'Acheteur est réalisée d'après des caractéristiques acceptées au préalable par les parties



4 - Sécurité

Pour chaque vente de Produit, un document descriptif des risques inhérents au Produit « Material Safety Data Sheet (MSDS) » sera obligatoirement fourni et l'emballage dûment étiqueté afin d'indiquer les principaux risques connus. La nature expérimentale de certains produits implique qu'une information détaillée sur les risques inhérents ne peut être fournie. L'absence d'avertissement explicite sur les risques encourus ne peut être interprétée comme un indice de sécurité.

La plupart des Produits vendus, de par leur nature, présentent des risques ; aussi, seules des employés du Vendeur dûment qualifiés et habilités aux procédures de laboratoire et aux manipulations de produits chimiques potentiellement dangereux devront utiliser les Produits achetés. Les contraintes d'utilisation des Produits vendus sont assumées par l'Acheteur. L'Acheteur reconnaît les dangers qui peuvent être associés à l'utilisation de certains Produits vendus par Xanchem, l'Acheteur assume la responsabilité de prévenir et d'instruire ses employés ou toute autre personne potentiellement en contact avec ou à proximité de ces Produits. L'Acheteur assume toute la responsabilité des mesures de sécurité impliquées par les Produits (utilisation, conservation, etc...) en respect des lois en vigueur.

L'Acheteur reconnaît que la sécurité, la toxicité et l'innocuité des Produits n'ont pas été testés par le Vendeur pour des utilisations alimentaires, médicamenteuses, médicales, cosmétiques, commerciales ou autre utilisation, à moins que ceci soit clairement spécifié dans le document MSDS fourni par le Vendeur.

5 – Garanties :

Le Vendeur garantit que les Produits vendus sont conformes à la description fournie à l'Acheteur par la Vendeur à l'aide de son catalogue, des données analytiques ou présentes dans une littérature spécifique telle que le document MSDS. Cette garantie est exclusive et le Vendeur n'en présente pas d'autre, spécifique, ou implicite, ceci excluant toute autre garanties pour un objectif particulier.

La garantie du Vendeur résultant de la vente ne sera pas valable si le Vendeur a pu déterminer de son propre chef, que l'Acheteur a mal utilisé les Produits d'une quelconque manière, n'a pas ou n'a pu respecter l'utilisation du Produit selon les standards de l'industrie et les pratiques de recherche, et/ou n'a pas respecté ou pu respecter les instructions fournies (quelle qu'en soit la nature) par le Vendeur.

6 – Commandes:

Xanchem accepte exclusivement des commandes d'organisations institutionnelles, gouvernementales et/ou à vocation éducative, et n'accepte pas de commande de particulier.

Chaque commande sera formalisée par écrit avant d'être traitée. Au moment du passage de la commande, Xanchem s'engage à un traitement rapide de la commande à partir de ses stocks ou bien à partir de ceux du fabricant du produit commandé. Dans ce dernier cas, Xanchem indiquera le délai usuel de traitement des commandes et l'Acheteur devra immédiatement informer Xanchem de son refus par écrit (via courrier électronique).

7 – Changements et modifications de commandes

Les commandes en cours pourront être modifiées uniquement à la suite d'un accord écrit signé entre l'Acheteur et le Vendeur, formalisant précisément les changements à effectuer ainsi que leur impact sur le prix et les délais de livraison.

L'Acheteur peut annuler ses commandes dans les 10 jours à compter de la date d'envoi de la commande auprès du Vendeur. L'Acheteur ne pourra définitivement annuler une commande sans un accord écrit explicite du Vendeur. Dans une telle éventualité, le Vendeur informera l'Acheteur des coûts induits par l'annulation de commande, et l'Acheteur accepte de payer ces coûts incluant, mais de façon non limitative, les coûts de stockage et d'envoi, les coûts de production de produits spécifiques « à la demande », les coûts d'achat de matériels non-retournables, les coûts imposés aux



Vendeur par ces fournisseurs et tout autre coût résultant de l'annulation de commande par l'Acheteur qui est autorisée par le Vendeur. L'établissement de tels coûts par un expert comptable indépendant du Vendeur prévaudra auprès des parties ci-dessus mentionnées.

8 – Prix, devis et paiement :

Les prix sont en vigueur pour les pays de la CEE, TVA exclue. Les prix indiqués par le catalogue de Xanchem sont sujets à changer sans préavis. L'Acheteur pourra contacter Xanchem afin d'obtenir les prix en vigueur avant de passer sa commande. Au moment du passage de commande par l'Acheteur, le Vendeur indiquera les prix en vigueur annulant ainsi toutes les indications précédentes de prix.

Toute taxe et/ou changement imposé par les autorités gouvernementales doivent être ajoutés aux prix figurant sur le catalogue de Xanchem.

Xanchem garantit ces devis écrits pendant trente (30) jours à moins d'un accord écrit différent.

Les frais de transport sont prépayés et ajoutés à la facture à moins d'un accord entre le Vendeur et l'Acheteur.

Le délai de paiement est de trente 30 jours suivant la date de facturation en l'absence de toute autre mention.

9 – Préparation, envoi et retour :

Toutes les ventes de Produits sont FCA à savoir que les Produits peuvent être retirés directement auprès du Vendeur, à son point de chargement de marchandises, les frais de conditionnement et de préparation de commande faisant l'objet d'un devis et d'une facturation par le Vendeur à la charge de l'Acheteur. La livraison de Produits au transporteur de l'Acheteur au point de chargement de marchandise du Vendeur vaut livraison à l'Acheteur, l'Acheteur supportera tous les risques de perte et/ou de dommage lors du transport. Le Vendeur se réserve le droit, de son propre chef, de choisir la méthode de transport appropriée.

Immédiatement à réception de la commande par l'Acheteur, l'Acheteur procédera à l'inspection des Produits reçus et signalera par écrit toute réclamation concernant des manques, défauts et/ou dommages subis. Si l'Acheteur ne procède pas à cette réclamation dans les cinq (5) jours après réception des Produits, ces derniers seront réputés conformes aux vues des présentes « Conditions Générales de Vente » et irrévocablement acceptés par l'Acheteur.

Des problèmes de qualité concernant les Produits devront être signalés par écrit au Vendeur dans les dix (10) jours à compter de leur date de réception. Dans ce cas, les Produits ne devront pas être retournés sans accord écrit préalable du Vendeur.

Les Produits ne sont habituellement pas retournables contre crédit en compte sauf accord du Vendeur, et dans ce cas, l'envoi pour retour devra suivre strictement les instructions du Vendeur.

En cas de dommage du conditionnement et de l'emballage des Produits (sachet, fiole, bouteille, etc...), l'Acheteur assume la responsabilité des dispositions de sécurité nécessaires à prendre, en respectant les lois en vigueur

10 – Loi applicable et règlement des différends :

Tout différend concernant la légalité, l'interprétation, l'application ou la réalisation de chaque commande et/ou de chacun des points des présentes « Conditions Générales de Vente » sera soumis aux lois françaises en vigueur. Chacune des parties concernées par chaque commande s'accorde à ce que les différends qui apparaîtraient entre eux soient résolus rapidement par voie de négociation. Si le différend n'est pas résolu par négociation dans les dix (10) jours de la notification écrite constatant le différend, chaque partie s'engage à instaurer une médiation. En cas de conflit persistant, la saisine du Tribunal de Commerce compétent dont dépend le siège social de Xanchem permettra sa résolution.
